

Titre : #Balance_ton_pape.

Sous-titre : Que faire d'un pape hérétique ? Mode d'emploi.

Connaissez-vous la nouvelle ? L'hérésie est de retour. Non pas au fin fond d'une ruelle ténébreuse ou dans quelque obscur conventicule, mais au sommet de l'Église, que dis-je sur la chaire de saint Pierre. Bigre. La chose paraît sérieuse. Vraiment ?

Quelques dizaines de prêtres et d'universitaires accusent publiquement le bon pape François de propager des hérésies. La mise en accusation, une « correction filiale » selon ses auteurs, a été rendue publique le 24 septembre 2017. La proximité de cette occurrence avec la commémoration des 500 ans du déclenchement de la Réforme protestante, que l'on a l'habitude de dater du 31 octobre 1517, m'inspire une mauvaise pensée, celle de confronter la publication récente sur Internet de cette accusation d'hérésie à la publication par Luther des fameuses 95 thèses sur les indulgences, au seuil de la modernité.

Un site Internet fort bien présenté a donc été mis en ligne au mois de septembre 2017 en guise de support d'une mise en accusation solennelle du pape François, coupable, selon les signataires, de diffuser des « doctrines qui en elles-mêmes tendent à la profanation de tous les sacrements et à la subversion de la Loi de Dieu »¹. Conclusion : les auteurs s'y entendent en matière de communication. C'est aussi le cas pour Luther qui utilise, en son temps, les moyens de diffusion que l'humanisme naissant met à sa disposition : Luther, professeur d'université, fait imprimer ses thèses théologiques conformément au mode de communication entre universités pour convier ses collègues à discuter ses thèses dans le cadre d'une dispute académique².

Il faut cependant noter deux différences entre la mise en ligne récente de l'acte d'accusation à l'encontre du pape François et de l'envoi par Luther de ses thèses à ses collègues et connaissances.

Dans le cas de Luther, il s'agit d'une invitation à un débat universitaire adressé à des confrères dûment formés à l'exercice en vue d'une recherche commune de vérité ; les thèses sont imprimées et envoyées aux collègues afin de préparer au mieux la dispute, qui n'eut finalement pas lieu. La correspondance de Luther montre que ces thèses étaient strictement réservées à ce public académique. Luther s'en explique dans une lettre à un ami, vexé de ne pas avoir reçu le libelle : Luther ne tient pas « cette façon de faire pour appropriée en vue d'enseigner le peuple. Car toutes sortes de choses sont douteuses pour moi-même, et il y a mainte chose que j'aurais affirmé tout à fait autrement et de façon plus assurée, ou laissé de côté, si j'avais attendu » la publication par d'autres³. Notons la prudence de Luther et le souci d'ajuster le message à qui peut l'entendre ; notons la recherche commune de vérité par l'exercice d'une raison publique et universitaire, c'est-à-dire par l'échange d'arguments entre des collègues qui se soumettent à la dispute car ils estiment devoir apprendre les uns des autres : Luther doute de certains points et attend d'être éclairé par l'échange avec ses collègues.

¹ <http://www.correctiofilialis.org/fr/>

² Au dire des historiens, il faut faire le deuil de la légende selon laquelle Luther aurait placardé le texte de ses thèses à la porte de l'église de Wittenberg. Voir Heinz SCHILLING, *Martin Luther. Biographie*, Paris, Salvator, 2014, p. 176.

³ SCHILLING, *Martin Luther*, p. 177-178. Des éditeurs extérieurs ont en effet senti le bon filon et ont largement diffusé les thèses sans l'accord de Luther.

Dans le cas de la « correction filiale sur la propagation d'hérésies » mise en ligne sur Internet en septembre dernier, on se situe dans un autre univers, celui d'un envoi indiscriminé sur le ton péremptoire d'une mise en accusation assortie d'une souveraine assurance. La diffusion se veut universelle et Internet leur en donne plus que jamais les moyens : passant outre toute prudence, le site est accessible à tous les internautes, qu'ils soient ou non formés théologiquement, qu'ils disposent ou non de la culture religieuse suffisante ; en outre, les auteurs pointent de manière tranchante les « propositions hérétiques propagées par les paroles, les actions et les omissions » du pape. Tant pis pour les catholiques qui n'auraient pas le bagage nécessaire pour évaluer les propositions en cause ; tant pis pour tous ceux qui pourraient être légitimement troublés dans leur conscience de catholiques par ces accusations présentées comme irréfutables. Pour le meilleur et pour le pire, la délation numérique se porte à merveille : on vient de le mesurer avec les accusations d'agression sexuelle. En appelant à un large ralliement, les « correcteurs filiaux » du pape François inaugurent quant à eux une nouvelle forme de délation numérique avec pour mot d'ordre : #balance_ton_hérétique, ou plus exactement #balance_ton_pape. Encore ne demandent-ils nullement d'être éclairés par une plus ample information ou par l'ouverture d'un dialogue : l'affaire est déjà entendue. « François hérétique ! » Du haut de leurs certitudes et au nom de leur vérité érigée en juridiction de dernière instance, le verdict a été rendu. D'où leur vient donc cette connaissance infaillible de la loi divine qu'ils ne craignent pas d'opposer à l'évêque de Rome ?

La comparaison ne tourne guère en faveur de nos accusateurs contemporains. L'interpellation de chrétiens, clercs ou non, à des autorités ecclésiales, au pape même, n'a en soi rien de répréhensible. Elle n'est au fond que la marque d'une préoccupation du bien de l'Église. Encore faut-il que cette préoccupation se signale au minimum par la volonté d'engager un échange, par le désir d'entrer dans une dynamique ecclésiale de recherche de la vérité, sous la motion de l'Esprit. On conviendra que le fait d'accuser publiquement le pape et d'assurer la diffusion universelle de cette accusation ressemble davantage à une déclaration unilatérale d'hostilité, bien loin de chercher la concorde dans la vérité et l'amour. Mais pourquoi dialoguer lorsqu'on possède la vérité, me direz-vous ? Pour la petite histoire : parmi les chefs d'accusation de la « correction filiale », les auteurs de la lettre trouvent le pape vraiment trop bienveillant vis-à-vis de Luther. Que ne s'inspirent-ils des sentiments qui animaient le Réformateur en ce mois d'octobre 1517 et de la haute idée qu'il se faisait de la théologie universitaire !

Voilà qui nous amène à parler du fond, théologique celui-là, qui s'avère en réalité d'une étonnante indigence. Disons au préalable qu'il n'y a pas lieu de douter de la sincérité des signataires. Le trouble qu'ils éprouvent et qui leur inspire de prendre collectivement la plume est digne de respect. Comme théologien universitaire et comme catholique, je souhaiterais simplement leur suggérer de ne pas confondre la vérité avec leur conception de la vérité. Et aussi de ne pas la brandir comme un gourdin.

La réfutation de cet acte d'accusation mériterait d'amples développements. Qu'il suffise ici de pointer la disposition fondamentale qui rend ce document si problématique: le propos est entaché d'une conception de la vérité indigne de l'Évangile autant que de la raison commune ; il procède d'une profonde méprise sur le champ de la raison pratique dont relève l'encyclique.

Jésus est la vérité – lui et lui seul. Aucune formule ne s'identifie telle quelle à la vérité, voilà ce que semblent ignorer les auteurs de la « correction filiale ». La vérité est invoquée à 60 reprises par ce document. Les auteurs identifient la vérité, sans plus et de manière exclusive, avec un système de

propositions achevées qui constituerait l'enseignement de l'Église – un enseignement intangible qu'ils connaissent mieux que quiconque puisqu'ils se permettent de l'opposer aux prescriptions du pape dans *Amoris laetitia*, l'exhortation apostolique post-synodale du 19 mars 2016 sur l'amour dans la famille. Mais quel rapport avec la vérité de l'Évangile ? À peu près aucun. Dans l'Évangile, en effet, le Verbe de Dieu conjugue la vérité à la première personne du singulier (« Je suis la Vérité », Jean 14,6). Comment prétendre alors disposer de la vérité comme on dispose de références dans un bottin de téléphone ? L'Évangile décline la vérité en amour fraternel et en vie dans la liberté. Dans la « correction filiale », en revanche, la vérité n'a d'autre vis-à-vis que la loi⁴. Même au regard de la raison commune, une telle conception de la vérité est inepte : les auteurs ignorent superbement que la vérité ne nous est accessible que dans l'histoire et par le langage. L'Évangile réduit à un ensemble de propositions ? Quelle caricature indigne de la vérité chrétienne comme de l'intelligence commune, et en particulier de l'intelligence pratique ici mise en cause !

On ne dogmatise par sur la vie. La « correction fraternelle » qui vient d'être mise en ligne se méprend sur le domaine de la raison pratique, et donc aussi sur celui du discernement spirituel auquel le pape convie son Église. Quelques lignes du philosophe Maurice Blondel expriment bien qu'on ne dogmatise par sur la vie :

Rien de plus périlleux, ici, que les déductions logiques, que les idées claires et distinctes, que le simplisme (...) car cette raison pratique ne dogmatise pas à partir de conceptions abstraites sur lesquelles elle prétendrait modeler, une fois pour toutes, toutes les consciences et toutes les sociétés; elle se façonne peu à peu et se renouvelle intérieurement par le mouvement même de l'évolution générale"⁵.

La gêne éprouvée par les signataires de la lettre vis-à-vis de l'attitude prônée par le pape François à l'égard des divorcés remariés me fait furieusement penser à celle des pharisiens, scandalisés que Jésus fasse bon accueil aux pécheurs et anticipe le pardon divin par la bienveillance inconditionnelle qu'il leur prodigue. Pour éclairer son comportement, parfaitement choquant au vu de la tradition religieuse d'alors, Jésus leur répond par les paraboles de la miséricorde (Évangile de Luc, chapitre 15) : Jésus incarne l'amour du Père allant au-devant de ses enfants. Le pape François est bien le disciple de ce Jésus. Quant à la « correction », nulle part n'est mentionnée la souffrance des divorcés remariés écartés de la table eucharistique.

Voilà donc le message fraternel que j'adresse aux signataires de la lettre : si l'on choisit d'être plus catholiques que le pape, autant l'être avec un soupçon de modestie, une pointe d'humour et un zeste de charité.

Benoît Bourguine, 11.11.2017

⁴ « Charité » ne vient qu'à 4 reprises et « amour » seulement 8 fois dans la « correction filiale ». Pour des remarques sur une exhortation consacrée à l'amour, le déséquilibre du rapport de 1 à 5 entre l'ensemble des substitutifs relatifs à l'amour-charité (12) et ceux désignant la vérité (60) ne manque pas d'interroger. On notera que le substantif « liberté » est totalement absent de cette lettre d'accusation et qu'en revanche le mot « loi » revient à 35 reprises ! Observations lexicales apparemment innocentes qui illustrent en réalité que la conception légaliste et positiviste de la vérité des auteurs de la « correction » se développe à distance du foyer néotestamentaire de l'amour et de la dynamique chrétienne de la liberté – ce qui pour un discernement éthique chrétien pose un problème sérieux. Ajoutons que dans l'exhortation post-synodale, le mot « amour » se trouve 379 fois, le mot « charité » revient à 36 reprises, le substantif « vérité » 21 fois et celui de « liberté » compte 40 occurrences.

⁵ Maurice BLONDEL, *L'action* (1893), Paris, PUF, 1950, p. 283-284.